



ENREGISTREMENT

Modification de la CLP

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Anti-Bacterial Moisturising Foam Hand Soap est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2030. Si, avant cette date, la dernière substance active contribuant à la fonction biocide pour le type de produit pertinent conformément au règlement (UE) nr 528/2012 est approuvée, l'enregistrement n'est alors valable que jusqu'à la date d'approbation de cette substance active.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement :

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:
NEWELL EUROPE SARL
Numéro BCE: /
Chemin de Blandonnet 8
CH CH-1214 Vernier
- Nom commercial du produit: Anti-Bacterial Moisturising Foam Hand Soap
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-01596
- Utilisateurs enregistrés: Grand public et professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
 - o Bactéricide
 - o Levuricide
 - o Virucide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Emballages enregistrés:



Emballage	Usage	
	Professionnel	Grand public
Sac 400,00 ml	Oui	Oui
Sac 500,00 ml	Oui	Oui
Sac 800,00 ml	Oui	Oui
Sac 1100,00 ml	Oui	Oui
Sac 1300,00 ml	Oui	Oui

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Chlorure de didecyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5) : 0,9%
Acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophenyl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanediamidine (2:1) [Gluconate de chlorhexidine] (CAS 18472-51-0) : 0,9%

- Substance préoccupante :

Amines, C12-14-alkyldiméthyl, N-oxides (CAS 308062-28-4)

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré:

1 Produits biocides destinés à l'hygiène humaine
Uniquement enregistré pour la désinfection des mains.

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS05	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H	Spécification
H315	Provoque une irritation cutanée	
H318	Provoque des lésions oculaires graves	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles :

- o Enterococcus hirae
- o Staphylococcus aureus
- o Candida albicans
- o Pseudomonas aeruginosa
- o E.coli



- o Vaccinia virus

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Anti-Bacterial Moisturising Foam Hand Soap :

NWL NETHERLANDS PRODUCTION BV, NL

- Fabricant Chlorure de didecyldimethylammonium (CAS 7173-51-5):

YOU Solutions Germany GmbH, DE

- Fabricant Acide D-gluconique, compose avec N,N''-bis(4-chlorophenyl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tetraazatetradecanediamidine (2:1) [Gluconate de chlorhexidine] (CAS 18472-51-0):

MEDICHEM, ES

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement reste valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- Les emballages des produits biocides mis sur le marché sous forme d'aérosol satisfont aux dispositions de l'arrêté royal du 31/07/2009 relatif aux générateurs aérosols.
- Conformément à l'article 24 de l'AR du 4/04/2019, le détenteur d'enregistrement est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Pour tout produit et/ou emballage uniquement destiné aux utilisateurs professionnels, il est de la responsabilité des personnes mettant à disposition sur le marché le produit et/ou l'emballage de veiller à ce qu'il ne soit pas fourni au grand public.
- Ce produit ne peut pas être utilisé dans les hôpitaux et les établissements de santé.
 - Après application sur les mains, éviter tout contact avec les yeux. Rincez les mains après utilisation.
 - L'application du produit par des enfants doit être effectuée en présence d'un adulte.
 - Il est recommandé d'utiliser une fermeture à l'épreuve des enfants en cas d'application par le grand public.



- Efficacité retenue:
 - o Bactericide, levuricide et actif contre les virus enveloppés selon les normes EN 1499, EN 1276, EN 1650 et EN 14476.
 - o Mode d'emploi: RTU - +20°C - 2 ml de produit - frotter pendant 60 secondes
- Pour le produit existant Anti-Bacterial Moisturising Foam Hand Soap enregistré au nom du détenteur d'enregistrement NEWELL EUROPE SARL avec le numéro d'enregistrement BE-REG-01596, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
 - o Pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks existants : 6 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit Anti-Bacterial Moisturising Foam Hand Soap avec le numéro d'autorisation BE-REG-01596.
 - o Pour l'utilisation des stocks existants: 12 mois, à compter à partir de la date de signature de cet enregistrement pour la mise sur le marché du produit Anti-Bacterial Moisturising Foam Hand Soap avec le numéro d'autorisation BE-REG-01596.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 3

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 1,00

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Nouvel enregistrement, le 08/07/2022

Prolongation, le 04/04/2024

Modification du producteur (S.A./B.P.)/Distributeurs, le 07/05/2024

Modification de la CLP,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)



Par ordre du
Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Fauconnier Steven

Le: 20/06/2025